

**MINISTÈRE DE LA CULTURE,  
DES COMMUNICATIONS ET  
DE LA CONDITION FÉMININE**



# **Cahier explicatif des crédits**



**2007-2008**

# **CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2007-2008**

**MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE**

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>1.</b>	<b>LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS</b>	<b>2</b>
1.1	La mission et les créneaux d'activités	2
1.2	L'organisation du Ministère	5
1.2.1	La structure administrative	5
1.2.2	Les organismes et sociétés d'État	6
<b>2.</b>	<b>LES CRÉDITS 2007-2008</b>	<b>7</b>
2.1	Les crédits totaux 2007-2008	7
2.2	Les crédits 2007-2008 par programmes	8
	<b>Programme 1 : Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels</b>	8
	<b>Programme 2 : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État</b>	9
	<b>Programme 3 : Charte de la langue française</b>	11
	<b>Programme 4 : Condition féminine</b>	12
2.3	Les crédits de transfert	13
2.3.1	Les crédits de transfert : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	13
2.3.2	Les crédits de transfert : Charte de la langue française	14
2.3.3	Les crédits de transfert : Condition féminine	14
2.4	Conciliation du budget de dépenses et des crédits totaux 2007-2008	15
<b>3.</b>	<b>LE PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES</b>	<b>16</b>
3.1	En bref	16
3.2	La présentation du portefeuille ministériel	16
3.3	Les choix budgétaires	16
3.4	Le plan budgétaire	20
<b>4.</b>	<b>LES IMMOBILISATIONS DES INSTITUTIONS CULTURELLES</b>	<b>23</b>
<b>5.</b>	<b>LES RÉSULTATS DES ORGANISMES RELEVANT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS</b>	<b>24</b>
<b>6.</b>	<b>LES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE RELEVANT DE LA MINISTRE D'ÉTAT À LA CULTURE ET AUX COMMUNICATIONS</b>	<b>25</b>
<b>7.</b>	<b>L'EFFECTIF TOTAL 2007-2008 POUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET SES ORGANISMES BUDGÉTAIRES</b>	<b>26</b>

# **CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2007-2008**

## **MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE**

### **1. LE MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE**

#### **1.1 La mission et les créneaux d'activités**

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, appuyé par un réseau de treize sociétés d'État et d'organismes publics relevant de la ministre, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger.

Le Ministère veut être le promoteur d'une culture dynamique, inclusive, ouverte, respectueuse de ses créateurs et de son patrimoine. Elle doit aussi être accessible aux citoyens et aux citoyennes dans leur milieu de vie dans une perspective de développement durable.

Le Ministère soutient la culture, en fait la promotion et travaille à la faire partager par le plus grand nombre. Lui-même partenaire public des créateurs, des organismes, des entreprises et des municipalités, il cherche à faire en sorte que la vitalité de la culture nourrisse l'identité collective et que des services de qualité soient offerts aux citoyens et aux citoyennes. Le Ministère s'assure aussi de la mise en place de conditions favorisant le développement des communications au profit de l'ensemble de la population.

#### **La Charte de la langue française**

La ministre est responsable de la *Charte de la langue française*. Elle est assistée, à cet effet, par le Secrétariat à la politique linguistique et par trois organismes institués par la Charte de la langue française. La mission générale des trois organismes et du Secrétariat est de promouvoir le français, langue officielle du Québec, et d'assister la ministre chargée de l'application de la Charte de la langue française et de la politique linguistique dans l'exercice de ses fonctions.

Le Secrétariat à la politique linguistique coordonne la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise, supervise les modifications législatives ou autres qui y sont apportées et assure la cohérence des interventions gouvernementales en matière linguistique.

Le Conseil supérieur de la langue française fournit des avis à la ministre sur les questions que celle-ci lui soumet et la saisit de questions qui appellent l'action ou l'attention du gouvernement.

L'Office québécois de la langue française est responsable de la francisation des entreprises et de l'Administration, ainsi que de la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique et de terminologie; il assure le suivi de la situation linguistique du Québec et veille au respect de la Charte de la langue française.

La Commission de toponymie est responsable de l'inventaire, de la conservation, du traitement, de l'officialisation et de la diffusion des noms géographiques du Québec.

La mission et les créneaux d'activités de la Charte de la langue française, que constitue le programme 03 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, sont présents afin de permettre au lecteur d'avoir une vue d'ensemble. La Charte fait l'objet d'une étude des crédits spécifique en commission parlementaire.

# **CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2007-2008**

## **MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE**

### **La Condition féminine**

La ministre est aussi responsable de la *Condition féminine*. Elle est assistée, à cet effet, par le Secrétariat à la condition féminine et par le Conseil du statut de la femme.

La mission du Secrétariat à la condition féminine consiste à soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Conseil du statut de la femme est un organisme gouvernemental de consultation et d'étude qui veille, depuis 1973, à promouvoir et à défendre les droits et les intérêts des Québécoises. Il conseille le gouvernement du Québec sur tout sujet qui concerne la condition féminine et fournit de l'information pertinente aux femmes et au public.

La mission et les créneaux d'activités de la Condition féminine, que constitue le programme 04 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, sont présents afin de permettre au lecteur d'avoir une vue d'ensemble. La Condition féminine fait l'objet d'une étude des crédits spécifique en commission parlementaire.

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2007-2008

## MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

### Les organismes qui relèvent de la ministre

La responsabilité de la mise en œuvre de la mission liée à la Culture et aux Communications est partagée entre différents organismes et sociétés d'État, chacun ayant un rôle bien précis :

- Des organismes de conservation, de production et de diffusion de biens ou de services culturels : la Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec), la Société de la Place des Arts de Montréal, la Société du Grand Théâtre de Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), le Musée de la Civilisation, le Musée national des beaux-arts du Québec et le Musée d'Art contemporain de Montréal;
- Un établissement public d'enseignement professionnel : le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ) est constitué d'un réseau de neuf établissements d'enseignement qui touche sept régions du Québec;
- Des organismes-conseils et de soutien financier dans les secteurs des arts et lettres et des industries culturelles : le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC);
- Un organisme de régulation : la Régie du cinéma, qui a un mandat de surveillance et de contrôle en matière de diffusion des œuvres cinématographiques;
- Un tribunal administratif : la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, qui est responsable de l'application de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (L.R.Q., c. S-32.1) de même que de la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs* (L.R.Q., c. S-32.01);
- Un organisme consultatif : la Commission des biens culturels, qui agit comme conseillère en matière de patrimoine en vertu de la *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., c. B-4) et de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., c. A-21.1).
- Par ailleurs, le gouvernement, sur la recommandation de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, nomme certains membres du conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal et de la Cinémathèque québécoise. Ces deux institutions, bien qu'elles ne relèvent pas directement de l'autorité de la ministre, participent ainsi à l'atteinte des objectifs du Ministère.



# **CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2007-2008**

**MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE**

## **1.2.2. Les organismes et sociétés d'État**

### **Bibliothèque et Archives nationales du Québec**

M<sup>me</sup> Lise Bissonnette, présidente-directrice générale

### **Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs**

M<sup>e</sup> Jean Corriveau, président

### **Commission des biens culturels du Québec**

M. Mario Dufour, président

### **Conseil des arts et des lettres du Québec**

M. Yvan Gauthier, président-directeur général

### **Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec**

M<sup>me</sup> Francine Grégoire, présidente

M. Nicolas Desjardins, directeur général

### **Musée d'Art contemporain de Montréal**

M. Marc DeSerres, président

M. Marc Mayer, directeur général

### **Musée de la Civilisation**

M. Henri Grondin, président

M<sup>me</sup> Claire Simard, directrice générale

### **Musée national des beaux-arts du Québec**

M. Pierre Lassonde, président

M. John R. Porter, directeur général

### **Régie du cinéma**

M. Jean Lebel, président

### **Société de développement des entreprises culturelles**

M. Jean-Guy Chaput, président-directeur général

### **Société de la Place des Arts de Montréal**

M. François Macerola, président

M<sup>me</sup> Marie Lavigne, directrice générale

### **Société de télédiffusion du Québec**

Vacant, président

M<sup>me</sup> Michèle Fortin, présidente-directrice-générale

### **Société du Grand Théâtre de Québec**

M. Adélar Guillemette, président

M<sup>me</sup> Ann Mundy, directrice générale

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2007-2008

## MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

### 2. LES CRÉDITS 2007-2008

#### 2.1 Les crédits totaux 2007-2008<sup>1</sup>

Les crédits 2007-2008 s'élèvent à 627,4 M\$ comprenant :

Programmes (000 \$)	2007-2008			2006-2007	Écart	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements <sup>2</sup>	Crédits		
1. Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	45 456,2	2 319,6	6 029,8	49 166,4	45 016,6	4 149,8
2. Soutien à la culture, aux comm. et aux sociétés d'État	548 098,9	---	---	548 098,9	527 923,7	20 175,2
3. Charte de la langue française	23 001,4	235,0	204,0	22 970,4	22 874,4	96,0
4. Condition féminine	7 193,5	8,0	25,0	7 210,5	7 035,0	175,5
	623 750,0	2 562,6	6 258,8	627 446,2	602 849,7	24 596,5
<b>Moins :</b>						
Crédits permanents <sup>3</sup>				9,6	850,1	(840,5)
Crédits reportés				-	260,9	(260,9)
<b>Crédits à voter</b>				<b>627 436,6</b>	601 738,7	25 697,9

Les crédits totaux de 627,4 M\$ de l'exercice financier 2007-2008 représentent une augmentation de 24,6 M\$ (4,1 %) par rapport aux crédits comparatifs totaux de 602,8 M\$ de l'exercice 2006-2007.

<sup>1</sup> Extrait du volume II du Budget de dépenses 2007-2008 : crédits des ministères et organismes.

<sup>2</sup> Les crédits d'investissements ne constituent pas une dépense. Ils correspondent à des déboursés permettant de financer des acquisitions ou des projets qui sont ensuite inscrits à la dépense selon la période d'amortissement prévue aux conventions comptables.

<sup>3</sup> Crédits puisés directement au Fonds consolidés du revenu en vertu de la Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18) et d'une loi particulière (L.R.Q., c. S-11.03) sans devoir être votés annuellement.

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2007-2008

**MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE**

## 2.2 Les crédits 2007-2008 par programmes

### Programme 01 : Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels

Ce programme vise à :

- développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec, à élaborer et gérer les politiques, les orientations et les programmes en matière de culture et de communications. Il vise aussi à assurer les services de soutien à la gestion (élément 01 – Gestion interne et soutien)
- assurer la restauration de biens culturels, ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière (élément 02 – Centre de conservation du Québec)
- fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois (élément 04 – Commission des biens culturels).

Éléments (000 \$)	2007-2008			Crédits	2006-2007	Écart
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements		Crédits	
1. Gestion interne et soutien	42 779,0	2 279,6	5 994,0	<b>46 493,4</b>	42 413,3	4 080,1
2. Centre de conservation du Québec	2 196,7	40,0	35,8	<b>2 192,5</b>	2 136,2	56,3
3. Commission des biens culturels du Québec	480,5	---	---	<b>480,5</b>	467,1	13,4
	<b>45 456,2</b>	<b>2 319,6</b>	<b>6 029,8</b>	<b>49 166,4</b>	45 016,6	4 149,8
<b>Moins : Crédits permanents</b> Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18) Élément 1				<b>9,6</b>	9,6	---
<b>Crédits à voter</b>				<b>49 156,8</b>	45 007,0	4 149,8

# **CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2007-2008**

## **MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE**

### **Programme 2 : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État**

Ce programme vise à :

- assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions, municipalités ou entreprises. (élément 01 – Action culturelle et communications);
- promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société, ainsi qu'assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées (élément 02 – musées nationaux);
- mettre à la disposition des artistes et des producteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles (élément 03 – Société du Grand Théâtre de Québec et Société de la Place des Arts de Montréal);
- favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger (élément 04 – Société de développement des entreprises culturelles);
- assurer la reconnaissance des associations d'artistes et celles de producteurs et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés (élément 05 – Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs);
- offrir une programmation de télévision éducative et culturelle (élément 06 – Société de télédiffusion du Québec);
- soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger (élément 7 – Conseil des arts et des lettres du Québec);
- offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises et favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique (élément 08 – Bibliothèque et Archives nationales du Québec).
- favoriser l'enseignement des arts d'interprétation par l'intermédiaire du réseau des conservatoires (élément 09 – Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec)

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2007-2008

## MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

### Programme 2 : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Éléments (000 \$)	2007-2008			Crédits	2006-2007	Écart
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements		Crédits	
1. Action culturelle et communications	156 254,8	---	---	156 254,8	151 308,2	4 946,6
2. Musées nationaux	68 427,1	---	---	68 427,1	64 252,3	4 174,8
3. Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec	19 918,5	---	---	19 918,5	21 023,5	(1 105,0)
4. Société de développement des entreprises culturelles	60 009,4	---	---	60 009,4	59 969,4	40,0
5. Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	699,5	---	---	699,5	688,4	11,1
6. Société de télédiffusion du Québec	60 443,8	---	---	60 443,8	59 781,8	662,0
7. Conseil des arts et des lettres du Québec	81 195,7	---	---	81 195,7	77 488,2	3 707,5
8. Bibliothèque et Archives nationales du Québec	79 317,0	---	---	79 317,0	73 163,1	6 153,9
9. Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	21 833,1	---	---	21 833,1	20 248,8	1 584,3
	548 098,9	---	---	548 098,9	527 923,7	20 175,2
<b>Moins :</b>						
Crédits permanents						
Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q. c. S-11.03)						
Élément 3				-	840,5	(840,5)
<b>Crédits à voter</b>				548 098,9	527 083,2	21 015,7

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2007-2008

## MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

### Programme 3 : Charte de la langue française

Ce programme vise à :

- assurer la diffusion, le développement, la qualité, le respect et la promotion du français de qualité dans tous les secteurs d'activités ainsi que la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

Éléments (000 \$)	2007-2008			Crédits	2006-2007	Écart
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements		Crédits	
1.Coordination de la politique linguistique	1 339,3	6,0	5,0	1 338,3	1 388,6	(50,3)
2.Office québécois de la langue française	18 602,2	215,0	190,0	18 577,2	18 432,8	144,4
3.Conseil supérieur de la langue française	1 519,9	14,0	9,0	1 514,9	1 513,0	1,9
4.Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités de promotion de la langue française	1 540,0	---	---	1 540,0	1 540,0	---
	23 001,4	235,0	204,0	22 970,4	22 874,4	96,0
<b>Moins :</b>						
Crédits reportés						
Loi n° 1 sur les crédits, 2005-2006 (2003,c.9)				---	87,0	(87,0)
<b>Crédit à voter</b>				22 970,4	22 787,4	183,0

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2007-2008

**MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE**

## Programme 4 : Condition féminine

Ce programme vise à :

- promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes.
- assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière de condition féminine.

Éléments (000 \$)	2007-2008			Crédits	2006-2007	Écart
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements		Crédits	
1. Conseil du statut de la femme	4 362,3	8,0	25,0	<b>4 379,3</b>	4 501,4	(122,1)
2. Secrétariat à la condition féminine	2 831,2	---	---	<b>2 831,2</b>	2 533,6	297,6
	7 193,5	8,0	25,0	<b>7 210,5</b>	7 035,0	175,5
<b>Moins :</b>						
Crédits reportés						
Loi n° 1 sur les crédits, 2005-2006 (2003,c.9)				---	173,9	(173,9)
<b>Crédit à voter</b>				<b>7 210,5</b>	6 861,1	349,4

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2007-2008

## MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

### 2.3 Les crédits de transfert <sup>1</sup>

#### 2.3.1 Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État (Programme 2)

Les crédits de transfert correspondent aux subventions versées conformément aux programmes d'aide du Ministère, incluant le service de la dette découlant du plan triennal d'immobilisation et les subventions versées aux onze sociétés d'État et à un organisme pour leur fonctionnement, pour leurs programmes d'aide (CALQ, SODEC et BANQ) et pour leur service de la dette.

Programmes d'aide et sociétés d'État (en 000 \$)	2007-2008	2006-2007	Écart
Aide au fonctionnement	44 924,5	43 764,5	1 160,0
Aide aux immobilisations	82 529,0	82 274,9	254,1
Aide aux initiatives de partenariat	11 912,1	11 279,8	632,3
Aide aux projets	11 815,8	8 630,8	3 185,0
Autres interventions particulières en culture et en communications	5 073,4	5 358,2	(284,8)
Bibliothèque et Archives nationales du Québec – fonctionnement	78 312,7	72 188,8	6 123,9
Bibliothèque et Archives nationales du Québec – programmes d'aide	1 004,3	974,3	30,0
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	699,5	688,4	11,1
Conseil des arts et des lettres du Québec – fonctionnement	5 785,8	5 628,3	157,5
Conseil des arts et des lettres du Québec – programmes d'aide	75 409,9	71 859,9	3 550,0
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	21 833,1	20 248,8	1 584,3
Musée d'Art contemporain de Montréal	10 209,2	9 753,6	455,6
Musée de la Civilisation	24 427,4	21 879,0	2 548,4
Musée des beaux-arts de Montréal <sup>2</sup>	18 636,7	18 663,4	(26,7)
Musée national des beaux-arts du Québec	15 153,8	13 956,3	1 197,5
Société de développement des entreprises culturelles – fonctionnement	5 711,1	5 671,1	40,0

<sup>1</sup> Extrait du Volume II du Budget de dépenses 2007-2008 : crédits des ministères et organismes.

<sup>2</sup> Le Musée des beaux-arts de Montréal est une institution qui ne relève pas directement de l'autorité de la ministre et n'est donc pas une société d'État, mais participe tout de même à l'atteinte des objectifs du Ministère.

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2007-2008

## MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

Société de développement des entreprises culturelles – programmes d'aide	53 901,8	53 901,8	---
Société de la Place des Arts de Montréal	15 056,2	16 436,8	(1 380,6)
Société de télédiffusion du Québec	60 443,8	59 781,8	662,0
Société du Grand Théâtre de Québec	4 862,3	4 586,7	275,6
<b>TOTAL du programme 02</b>	<b>547 702,4</b>	<b>527 527,2</b>	<b>20 175,2</b>

### 2.3.2 Charte de la langue française (Programme 3)

Programmes d'aide (en 000 \$)	2007-2008	2006-2007	Écart
Promotion et diffusion de la langue française	527,4	547,4	(20,0)
Autres crédits de transfert	15,0	15,0	---
<b>TOTAL du programme 03</b>	<b>542,4</b>	<b>562,4</b>	<b>(20,0)</b>

### 2.3.3 Condition féminine (Programme 4)

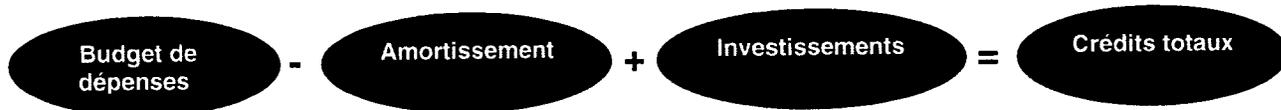
Programmes d'aide (en 000 \$)	2007-2008	2006-2007	Écart
Programme « À égalité pour décider »	1 000,0	1 000,0	---
Tables de concertation en matière de condition féminine	340,0	---	340,0
Autres crédits de transfert	40,0	40,0	---
<b>TOTAL du programme 04</b>	<b>1 380,0</b>	<b>1 040,0</b>	<b>340,0</b>

<b>TOTAL Culture, Communications et Condition féminine</b>	<b>549 624,8</b>	<b>529 129,6</b>	<b>20 495,2</b>
--	------------------	------------------	-----------------

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2007-2008

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

## 2.4 Conciliation du budget de dépenses et des crédits totaux 2007-2008<sup>1</sup>



2007-2008				
Programmes (000 \$)	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
1. Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	45 456,2	2 319,6	6 029,8	49 166,4
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	548 098,9	-	-	548 098,9
3. Charte de la langue française	23 001,4	235,0	204,0	22 970,4
4. Condition féminine	7 193,5	8,0	25,0	7 210,5
	623 750,0	2 562,6	6 258,8	627 446,2
Moins : Crédits permanents				9,6
Crédits reportés				---
<b>Crédits à voter</b>				<b>627 436,6</b>

Le budget de dépenses est constitué des dépenses de rémunération, de fonctionnement et de transfert, auxquelles s'ajoute l'amortissement. Le budget de dépenses exclut les crédits annuels requis pour les acquisitions d'équipements.

L'**amortissement** de 2 562,6 K\$ tient compte des équipements acquis antérieurement au 1<sup>er</sup> avril 2007 et des acquisitions prévues en 2007-2008 pour le Ministère incluant le Centre de conservation du Québec, les organismes de la Charte de la langue française et le Conseil du statut de la femme.

L'amortissement constitue une dépense aux états financiers sans être un crédit. L'amortissement est calculé selon le type d'équipements acquis (ex. : 3 ans pour le mobilier, l'équipement de bureau et l'équipement informatique et 10 ans pour l'équipement spécialisé).

Les **investissements** de 6 258,8 K\$ sont les déboursés prévus pour les immobilisations. Bien qu'ils ne constituent pas une dépense, ils correspondent à des crédits permettant de financer des acquisitions. Les crédits d'immobilisations constituant la prévision des acquisitions pour 2007-2008, ils permettent de poursuivre la modernisation des équipements et des systèmes technologiques de soutien à la gestion, notamment pour le projet « Diapason » et « SAGIR », ainsi que pour l'acquisition d'équipements pour le Centre de conservation du Québec, les organismes de la Charte de la langue française et le Conseil du statut de la femme.

<sup>1</sup> Extrait du Volume II du Budget de dépenses 2007-2008 : Crédits des ministères et organismes.

# **CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2007-2008**

## **MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE**

### **3. PLAN ANNUEL DE GESTION DE DÉPENSES <sup>1</sup>**

#### **3.1 En bref**

La poursuite du programme Placements Culture qui permettra d'injecter un montant supplémentaire de 8,0 M\$ en 2007-2008 pour l'accroissement de l'investissement privé, la diversification des sources de financement en culture et en communication et la stabilisation du financement des organismes.

L'ajout d'une somme récurrente de 10,0 M\$ dans les budgets de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) pour la production de longs métrages québécois.

Le lancement de l'appel de propositions entourant la construction de la salle de concert de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) en mode partenariat public-privé.

La mise en œuvre du Fonds du patrimoine culturel québécois destiné à soutenir la restauration, le recyclage, la mise aux normes et la diffusion d'éléments significatifs du patrimoine culturel québécois.

À la suite de l'adoption de la politique Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, la mise en œuvre des mesures prévues dans le plan d'action 2007-2010, notamment celles concernant l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) et la prévention de toutes les formes de violence envers les femmes.

La promotion et la qualité de la langue française au Québec qui demeurent au cœur des priorités gouvernementales.

#### **3.2 La présentation du portefeuille ministériel**

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, appuyé par les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger. La finalité du Ministère consiste à stimuler, de concert avec les organismes et les sociétés d'État, la vitalité culturelle, artistique et citoyenne du Québec, fondement de notre identité.

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique et le patrimoine, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art, édition), l'architecture, ainsi que le loisir culturel.

Pour ce qui est des communications, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État exercent leurs fonctions dans les secteurs des médias (presse écrite, radio, télévision, publicité), de l'audiovisuel, des télécommunications, de la télédistribution, du multimédia et de la communication.

Le Ministère assure la cohérence des interventions gouvernementales touchant le respect des droits des femmes en vue de l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine est responsable de la Charte de la langue française. Elle est assistée, à cet effet, par le Secrétariat à la politique linguistique et par trois organismes : l'Office québécois de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française et la Commission de toponymie.

#### **3.3 Les choix budgétaires**

##### **CULTURE, COMMUNICATIONS ET CONDITION FÉMININE**

La répartition budgétaire s'est effectuée en fonction des priorités ministérielles et des principales orientations stratégiques retenues.

<sup>1</sup> Extrait du Volume III du Budget de dépenses 2007-2008 : Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes.

# **CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2007-2008**

## **MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE**

### **Orientation 1 : Soutenir la création, la production, la diffusion et l'accès aux œuvres et aux contenus**

Le Ministère affectera à cette orientation 438,1 M\$ en 2007-2008, dont :

- 70,5 M\$ sur les 81,2 M\$ alloués au Conseil des arts et des lettres du Québec en crédits de transfert;
- 50,3 M\$ sur les 60,0 M\$ alloués à la Société de développement des entreprises culturelles en crédits de transfert. Soulignons que ces crédits comprennent l'ajout d'un montant de 10,0 M\$ récurrent alloué à la SODEC pour la production de longs métrages québécois;
- 15,1 M\$ à la Société de la Place des Arts de Montréal et 4,9 M\$ à la Société du Grand Théâtre de Québec;
- 79,3 M\$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ);
- 24,4 M\$ au Musée de la civilisation, 15,2 M\$ au Musée national des beaux-arts du Québec et 10,2 M\$ au Musée d'Art contemporain de Montréal;
- 21,8 M\$ au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

Outre les sommes dévolues aux sociétés d'État, le Ministère consacrera 146,4 M\$ à cette orientation. Les interventions du Ministère viseront, notamment à favoriser l'accessibilité et la fréquentation des bibliothèques publiques ainsi que l'accroissement des services offerts. Il poursuivra également ses efforts pour consolider le partenariat entre les musées, améliorant ainsi leur offre de services. Enfin, le Ministère s'assurera de la poursuite des travaux entourant la construction de la salle de concert de l'Orchestre symphonique de Montréal.

#### **Actions envisagées**

- L'amélioration de l'offre aux citoyens et aux citoyennes d'une large gamme d'écrits et de livres par les bibliothèques et le démarrage de la mise à niveau du réseau des bibliothèques;
- La mise en œuvre du service de soutien aux institutions muséales et l'implantation des cellules régionales d'expertise en muséologie dans des régions pilotes;
- Le lancement de l'appel de propositions entourant la construction de la salle de concert de l'Orchestre symphonique de Montréal en mode partenariat public-privé.

### **Orientation 2 : Favoriser la participation active des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle**

Des budgets de 22,4 M\$ seront affectés à cette orientation en 2007-2008. Les interventions du Ministère viseront notamment à augmenter le nombre de jeunes participant à des activités artistiques et culturelles et à augmenter la population rejointe par une entente de partenariat.

#### **Actions envisagées**

- Le soutien à la mise en œuvre d'activités à caractère culturel de même qu'à la réalisation de projets régionaux, notamment par le biais du programme La culture à l'école;
- La négociation et la signature d'ententes de partenariat sur le territoire québécois, notamment pour la réalisation de projets avec les municipalités, les organismes autochtones et les conférences régionales des élus (CRE).

### **Orientation 3 : Soutenir le développement des communications au profit de la vie démocratique**

Le Ministère consacrera, en 2007-2008, 65,5 M\$ dans les actions inscrites sous cette orientation. De cette somme, mentionnons que 60,4 M\$ sont versés à Télé-Québec.

Le Ministère poursuivra ses actions auprès des médias communautaires dans le but de permettre l'accès à une information locale et régionale diversifiée sur l'ensemble du territoire québécois.

#### **Action envisagée**

- Le suivi par le Comité permanent sur les médias communautaires des mesures touchant notamment le programme de Soutien aux médias communautaires et l'accompagnement des associations de médias communautaires auprès des différentes instances gouvernementales.

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2007-2008

## MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

### Orientation 4 : Contribuer au rayonnement et à la défense des intérêts du Québec en matière de culture et de communications sur le plan international

En 2007-2008, le Ministère entend consacrer 12,1 M\$ à cette orientation. À cet égard, il poursuivra ses efforts pour créer des conditions favorables au maintien des acquis et au développement des marchés, notamment en Amérique.

#### Action envisagée

- La mise en œuvre pour la seconde année des mesures d'action de la Politique internationale du Québec touchant l'identité et la culture.

### Orientation 5 : L'adaptation du réseau public d'action culturelle et de l'industrie des communications

Le Ministère prévoit consacrer en 2007-2008 un budget de 1,2 M\$ aux actions découlant de cette orientation. Le Ministère poursuivra ainsi ses travaux pour sa nouvelle offre de services conformément aux objectifs du Gouvernement en ligne. Il intensifiera ses actions dans le but de hausser le niveau des investissements dans la culture par une diversification des sources de revenus des organismes et des institutions.

#### Action envisagée

- Consolidation de l'implantation du système informatique et des processus administratifs nécessaires à la prestation électronique des services relative à la gestion de l'aide financière et à la gestion des requêtes ministérielles.

### Orientation 6 : Consolider l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Ministère prévoit consacrer en 2007-2008 un budget de 7,2 M\$ aux actions découlant de cette orientation. De cette somme, mentionnons que 4,4 M\$ sont versés au Conseil du statut de la femme et 2,8 M\$ sont dédiés au Secrétariat à la condition féminine.

La politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait et le plan d'action qui en découle ont été rendus publics le 17 décembre 2006. Sur un horizon de dix ans, la politique comprend six grandes orientations et dix-huit objectifs à atteindre. Le premier plan renferme 63 mesures portées par 25 ministères et organismes.

#### Action envisagée

- L'implantation des mesures prévues au plan d'action dont le Ministère est responsable dans divers domaines, notamment la participation des femmes aux instances décisionnelles, la promotion de modèles et de comportements égalitaires, l'égalité économique entre les femmes et les hommes et le suivi des engagements des autres ministères et organismes.

#### La répartition budgétaire 2007-2008 selon les orientations <sup>1</sup>

	M\$	%
<b>Orientation 1 :</b> Soutenir la création, la production, la diffusion et l'accès aux œuvres et aux contenus, incluant 291,7 M\$ pour les Sociétés d'État	438,1	80,2
<b>Orientation 2 :</b> Favoriser la participation active des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle	22,4	4,1
<b>Orientation 3 :</b> Soutenir le développement des communications au profit de la vie démocratique, incluant 60,4 M\$ pour Télé-Québec	65,5	12,0
<b>Orientation 4 :</b> Contribuer au rayonnement et à la défense des intérêts du Québec en matière de culture et de communications sur le plan international	12,1	2,2
<b>Orientation 5 :</b> Adapter le réseau public d'action culturelle et de l'industrie des communications	1,2	0,2
<b>Orientation 6 :</b> Consolider l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes, incluant 4,4 M\$ pour le Conseil du statut de la femme	7,2	1,3
<b>Total</b>	<b>546,5</b>	<b>100,0</b>

<sup>1</sup> Les orientations 1 à 5 correspondent aux énoncés du Plan stratégique 2005-2008 en matière de culture et de communications. L'orientation 6 concerne la Condition féminine. Par ailleurs, la répartition budgétaire selon les orientations ne comprend pas les coûts de fonctionnement du Ministère, du Conseil des arts et des lettres du Québec, de la Société de développement des entreprises culturelles, de la Commission des biens culturels du Québec et de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs. La Charte de la langue française fait l'objet d'une section distincte.

# **CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2007-2008**

## **MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE**

### **CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE**

En 2007-2008, le budget de dépenses de 23,0 M\$ alloué au programme Charte de la langue française sera réparti entre trois grandes orientations selon la ventilation exposée ci-après.

#### **Orientation 1 : Renforcer le français comme langue du travail, du commerce et des affaires**

En 2007-2008, des crédits de 13,4 M\$ seront affectés à cette orientation afin de poursuivre des actions pour la francisation des milieux de travail, ainsi que pour assurer le respect de la Charte de la langue française.

Les milieux de travail au Québec évoluent constamment au rythme incessant des avancées technologiques. Leur francisation n'est jamais achevée. Il en va de même pour les milieux du commerce et des affaires. Certes, des progrès se réalisent, mais il y a lieu de demeurer vigilant et de suivre attentivement les changements afin de maintenir les acquis, sinon les accroître.

##### **Actions envisagées**

- Attribution d'un certificat de francisation ou approbation d'un programme de francisation pour au moins 25,0 % des entreprises et des organismes publics non encore certifiés ou ne disposant pas d'un programme de francisation;
- Nouveaux services offerts électroniquement aux entreprises et à l'administration;
- Interventions sectorielles ciblant les produits de consommation suivants : les jeux vidéo, les gros électroménagers, les outils électriques, les ordinateurs portatifs, les articles de sport de montagne et les machines-outils dans les centres de formation professionnelle.

#### **Orientation 2 : Valoriser et généraliser une langue de qualité**

En 2007-2008, des crédits de 6,8 M\$ seront dévolus à des actions de valorisation et de généralisation d'une langue française de qualité.

Des efforts importants ont été consentis au Québec pour accroître la qualité du français oral et écrit au sein de la population. Il reste cependant beaucoup à faire pour que les entreprises, l'administration publique et la population, soient suffisamment outillées. Il faut donc continuer à insister sur l'importance de la qualité de la langue, tout en mettant à la disposition du public des outils terminologiques, linguistiques et toponymiques améliorés.

##### **Actions envisagées**

- Enrichissement du Grand dictionnaire terminologique, de la Banque de dépannage linguistique et de la Banque TOPOS;
- Diffusion d'ensembles terminologiques, d'articles et de capsules linguistiques ainsi que de la toponymie officielle;
- Offre de services d'assistance terminologique et linguistique ainsi que de services d'information toponymique au grand public et à certains usagers spécialisés;
- Soutien au projet du Dictionnaire du français standard en usage au Québec.

#### **Orientation 3 : Consolider la politique linguistique du Québec**

En 2007-2008, des crédits de 2,8 M\$ seront utilisés pour des actions visant à consolider la politique linguistique du Québec.

La politique linguistique québécoise vise à promouvoir la langue française et à en favoriser l'épanouissement dans le contexte nord-américain. Pour donner à cette politique sa pleine mesure, il faut d'abord en assurer la promotion et veiller à la cohérence de son application au Québec, notamment au sein de l'État québécois dont les pratiques linguistiques doivent demeurer exemplaires. De plus, cette politique doit s'accompagner de gestes officiels qui encouragent les initiatives issues de la population pour favoriser la qualité et le rayonnement du français.

##### **Actions envisagées**

- Suivi des actions gouvernementales en matière linguistique;
- Commémorations, prix et décorations, Francofête 2008;
- Poursuite de la réalisation du bilan sur l'évolution de la situation linguistique au Québec;
- Étude sur les jeunes et le français au Québec.

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2007-2008

## MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

### La répartition budgétaire 2007-2008 selon les orientations

		M\$	%
<b>Orientation 1 :</b>	Renforcer le français comme langue de travail, du commerce et des affaires	13,4	58,3
<b>Orientation 2 :</b>	Valoriser et généraliser une langue de qualité	6,8	29,6
<b>Orientation 3 :</b>	Consolider la politique linguistique du Québec	2,8	12,1
<b>Total</b>		<b>23,0</b>	<b>100,0</b>

### 3.4 Le plan budgétaire

Les dépenses 2007-2008 liées au portefeuille Culture, Communications et Condition féminine s'établissent à 623,8 M\$, ce qui représente une augmentation de 25,1 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par l'ajout de crédits pour la pleine taxation municipale et scolaire des musées d'État, du Grand Théâtre de Québec et de BAnQ, par une contribution additionnelle au programme Placements Culture et par des sommes allouées au bureau de projet pour la réalisation de la salle de concert de l'OSM de même que pour le réseau des bibliothèques publiques, pour les médias communautaires et pour les tables de concertation en matière de condition féminine.

Les grandes composantes des dépenses du portefeuille pour l'exercice 2007-2008 et leur part respective sont : 286,0 M\$ pour les programmes d'aide, 252,1 M\$ pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel dont 250,0 M\$ en subventions à des institutions ayant le statut de sociétés d'État, 42,8 M\$ pour le fonctionnement du Ministère, 12,7 M\$ pour le fonctionnement des autres organismes, 23,0 M\$ pour la Charte de la langue française et, finalement, 7,2 M\$ pour la Condition féminine.

### LE BUDGET DE DÉPENSES

#### Programme 1 : Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Commission des biens culturels du Québec

Les objectifs du programme et les priorités sont les suivants : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière; assurer les services de soutien à la gestion. De plus, par l'action de la Commission des biens culturels du Québec, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

L'augmentation nette de 3,1 M\$ découle principalement du financement du bureau de projet et des consultants pour la réalisation de la salle de concert de l'OSM.

#### Programme 2 : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux de musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; assurer la reconnaissance des associations d'artistes et de producteurs et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises, de même que favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique et l'enseignement des arts d'interprétation.

L'augmentation de 21,3 M\$ s'explique principalement par le financement des taxes municipales et scolaires des musées d'État, du Grand Théâtre de Québec et de BAnQ, par une contribution additionnelle au programme Placements Culture, ainsi que par de l'aide pour le réseau des bibliothèques publiques et pour les médias communautaires.

#### Programme 3 : Charte de la langue française

Les ressources allouées au programme Charte de la langue française permettent d'assurer la promotion et la diffusion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activité ainsi que la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2007-2008

## MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

L'augmentation nette de 0,4 M\$ résulte principalement de l'ajout de crédits pour renforcer le français comme langue du travail, du commerce et des affaires.

### Programme 4 : Condition féminine

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

L'augmentation nette de 0,4 M\$ résulte principalement du financement des tables de concertation en matière de condition féminine.

### Le budget de dépenses par programmes (en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Commission des biens culturels du Québec	45 456,2	3 067,7	40 287,1	42 388,5
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	548 098,9	21 292,1	527 923,7	526 806,8
3. Charte de la langue française	23 001,4	374,5	22 905,4	22 626,9
4. Condition féminine	7 193,5	381,9	7 018,0	6 811,6
<b>Total</b>	<b>623 750,0</b>	<b>25 116,2</b>	<b>598 134,2</b>	<b>598 633,8</b>
<b>Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)</b>	<b>744</b>	<b>(20)</b>	<b>—</b>	<b>764</b>

Note: Le programme Charte de la langue française comporte une provision qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

### LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissements permet de poursuivre la modernisation des équipements informatiques et des systèmes technologiques de soutien à la gestion, ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés pour le Centre de conservation du Québec et les organismes de la Charte.

### Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007
	Budget de dépenses	Variation	Dépense probable
Immobilisations	6 258,8	—	6 258,8
Prêts, placements et avances	—	—	—
<b>Total</b>	<b>6 258,8</b>	<b>—</b>	<b>6 258,8</b>

### LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

#### Les dépenses des organismes budgétaires (en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2007-2008	Dépense probable 2006-2007
Commission de toponymie	921,4	987,4
Commission des biens culturels du Québec	480,5	443,7
Conseil du statut de la femme	4 362,3	4 246,0
Conseil supérieur de la langue française	1 519,9	1 515,0
Office québécois de la langue française	17 680,8	18 062,2

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2007-2008

## MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

### LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

#### Les dépenses des organismes autres que budgétaires (en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée réellement par le portefeuille ministériel
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	91 855,8	79 317,0	78 184,4	69 342,3
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	699,7	699,5	688,5	687,9
Conseil des arts et des lettres du Québec	81 995,7	81 195,7	85 046,2	83 670,4
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	22 438,6	21 833,1	—	—
Musée d'Art contemporain de Montréal	11 789,9	10 209,2	9 948,9	8 579,9
Musée de la Civilisation	29 023,9	24 427,4	26 878,7	23 347,3
Musée national des beaux-arts du Québec	19 285,7	15 153,8	18 124,0	13 760,7
Régie du cinéma	4 955,3	—	5 453,7	—
Société de développement des entreprises culturelles	67 234,5	59 612,9	67 102,3	59 388,5
Société de la Place des Arts de Montréal	38 525,0	15 056,2	31 967,1	10 372,2
Société de télédiffusion du Québec	78 534,3	60 443,8	83 149,5	59 793,5
Société du Grand Théâtre de Québec	10 207,3	4 862,3	10 420,0	5 098,3

### LES FONDS SPÉCIAUX

#### Fonds du patrimoine culturel québécois

Le Fonds soutient financièrement des mesures favorisant la conservation et la mise en valeur d'éléments significatifs du patrimoine culturel québécois. Lancé officiellement le 6 septembre 2006, le Fonds comporte quatre volets :

Volet 1 : biens protégés par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur les biens culturels;

Volet 2 : bâtiments, sites et ensembles d'intérêt patrimonial significatif protégés par les municipalités;

Volet 3 : œuvres d'art intégrées à l'architecture et à l'environnement;

Volet 4 : expositions permanentes des institutions muséales.

La mise en place du Fonds fait partie des objectifs stratégiques du Ministère en matière de patrimoine et de muséologie. Les revenus dédiés à ce nouveau Fonds sont de 5,0 M\$ en 2006-2007 et de 10,0 M\$ par année à compter de 2007-2008 jusqu'en 2020-2021. Les projets financés par le Fonds se font en partenariat avec les intervenants du milieu. Avec la participation de ces derniers, ce sont donc des investissements de 200,0 M\$ qui seront consacrés à la culture au cours des cinq prochaines années.

#### Les dépenses des fonds spéciaux (en milliers de dollars)

	2007-2008		2006-2007	
	Prévision	Partie financée par le portefeuille ministériel	Probable	Partie financée réellement par le portefeuille ministériel
Fonds du patrimoine culturel québécois				
Dépenses	2 375,0	—	213,0	—
Investissements	—	—	—	—
Effectif (ETC)	—	—	—	—

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2007-2008

## MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

### 4. LES IMMOBILISATIONS DES INSTITUTIONS CULTURELLES <sup>1</sup>

Les investissements sont financés au moyen d'emprunts à long terme contractés par les organismes subventionnés. La contribution du gouvernement est répartie généralement sur une période maximale de 20 ans et prend la forme d'une prise en charge totale ou partielle du service de dette. Au volume II du *Budget de dépenses 2007-2008* portant sur les *Crédits des ministères et organismes*, la dépense correspondant au service de dette subventionné est inscrite à la supercatégorie « Transfert » et se compose des sommes versées aux organismes pour le remboursement du capital emprunté ainsi que pour les intérêts.

Chaque année, le ministère prépare un plan triennal d'immobilisations qui est ensuite approuvé par le Conseil du trésor. Ce plan indique les investissements liés au parachèvement des projets autorisés antérieurement, aux besoins en matière de maintien des actifs ainsi que le coût des nouvelles initiatives. Le déboursé probable 2006-2007 et la prévision pour 2007-2008 découlent des plans approuvés à ce jour.

#### Investissements en immobilisations

	Débours prévus (M\$) 2007-2008	Débours probables (M\$) 2006-2007	Variation
Équipements culturels et patrimoine	96,9	48,9	48,0

#### Équipements culturels et patrimoine

Les projets d'immobilisations subventionnés par service de dette par le ministère de la Culture et des Communications comprennent notamment des projets de construction, d'agrandissement, de rénovation et de modernisation des équipements spécialisés de bibliothèques publiques, de salles de spectacles, de centres d'archives, de musées et de centres d'interprétation ainsi que des projets de restauration et de conservation du patrimoine bâti et du patrimoine religieux. Les projets comprennent également le renouvellement d'expositions permanentes d'institutions muséales et l'enrichissement des collections des bibliothèques publiques. Le gouvernement participe au financement du coût des immobilisations réalisées par des municipalités ou des institutions culturelles dans une proportion variant généralement de 40 % à 90 %.

<sup>1</sup> Extrait du Volume IV du Budget de dépenses 2007-2008 : renseignements supplémentaires.

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2007-2008

## MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

### 5. LES RÉSULTATS DES ORGANISMES RELEVANT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS<sup>1</sup>

Les dépenses consolidées du gouvernement comprennent, en plus des dépenses de programmes et de celles dévolues au service de la dette, les dépenses effectuées par les organismes gouvernementaux dont ceux relevant de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Le tableau qui suit présente les prévisions de revenus et dépenses pour l'exercice 2007-2008 et les prévisions de résultats 2006-2007 des organismes relevant de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

	2007-2008			2006-2007
	Revenus	Dépenses	Résultat <sup>1</sup>	Résultat <sup>1</sup>
	M\$	M\$	M\$	M\$
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	88,7	91,9	(3,2)	2,3
Commission de la reconnaissance des associations d'artistes	0,7	0,7	-	-
Conseil des arts et des lettres du Québec	82,0	82,0	-	(0,3)
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	22,4	22,4	-	-
Musée d'art contemporain de Montréal	11,3	11,8	(0,5)	-
Musée de la civilisation	28,5	29,0	(0,5)	-
Musée national des beaux-arts du Québec	18,3	19,3	(1,0)	(0,2)
Régie du cinéma	15,2	5,0	10,2	11,5
Société de développement des entreprises culturelles	66,4	67,2	(0,8)	(0,9)
Société de la Place des Arts de Montréal	36,9	38,5	(1,6)	(0,3)
Société de télédiffusion du Québec	73,2	78,5	(5,3)	(7,9)
Société du Grand Théâtre de Québec	10,2	10,2	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>453,8</b>	<b>456,5</b>	<b>(2,7)</b>	<b>4,2</b>

<sup>1</sup> Extrait du Volume IV du Budget de dépenses 2007-2008 : renseignements supplémentaires.

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2007-2008

## MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

### 6. LES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE RELEVANT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

De façon générale, tous les revenus du gouvernement sont versés au Fonds consolidé du revenu sauf lorsqu'un contrat ou une entente en limite l'utilisation à une fin spécifique, comme le financement d'une activité ou la coopération avec un autre pays. C'est dans de tels cas qu'un compte à fin déterminée peut être constitué par le gouvernement, conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'administration financière* (2000, chapitre 15).

Les dépenses effectuées à même ces comptes ne sont pas incluses dans les dépenses consolidées du gouvernement. Elles sont fournies afin de compléter l'information sur les opérations des ministères, même si elles ne font pas partie de leur budget de dépenses.

Résultats (en K \$) des comptes à fin déterminée en 2007-2008<sup>1</sup>:

	2007-2008			2006-2007
	Revenus	Dépenses	Résultats	Résultats
Application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux publics	0,5	0,6	(0,1)	(0,3)
Financement des unités autonomes de service : Centre de conservation du Québec	0,5	0,4	0,1	0,1
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	0,8	0,8	-	-
	1,8	1,8	-	(0,2)

<sup>1</sup> Extrait du Volume IV du Budget de dépenses 2007-2008 renseignements supplémentaires.

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2007-2008

## MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

### 7. L'EFFECTIF TOTAL 2007-2008 POUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

#### Ministère :

Gestion interne et soutien	361
Centre de conservation du Québec	21
<b>Sous-total :</b>	<b>382</b>

#### Organismes budgétaires :

Commission des biens culturels	4
--------------------------------	---

<b>TOTAL :</b>	<b>386</b>
----------------	------------

#### Charte de la langue française :

Coordination de la politique linguistique	9
Office québécois de la langue française	248
Conseil supérieur de la langue française	17

<b>TOTAL :</b>	<b>274</b>
----------------	------------

#### Condition féminine :

Conseil du statut de la femme	63
Secrétariat à la condition féminine	21

<b>TOTAL :</b>	<b>84</b>
----------------	-----------

<b>TOTAL DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE</b>	<b>744</b>
---	------------

# CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2007-2008

## MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

L'effectif total 2006-2007 et 2007-2008 pour le Ministère de la Culture et des Communications et ses organismes budgétaires

Effectifs (en nombre d'ETC)	Budget de dépenses 2006-2007	Variation	Effectif comparatif 2006-2007	Départs à la retraite 2006-2007	Budget de dépenses 2007-2008
Culture et Communications <sup>1</sup>	961	(197)	764	(20)	744

La variation de 217 ETC entre le Budget de dépenses 2006-2007 et le Budget de dépenses 2007-2008 s'explique principalement par le transfert des effectifs du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec lors de son changement de statut en une société d'État et les postes abolis suite à certains départs à la retraite.

<sup>1</sup> Extrait du Volume IV du Budget de dépenses 2007-2008 renseignements supplémentaires.

